Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

juin 2020

**Restauration de zones humides sur le fleuve Rhône de Montélimar**
**Châteauneuf-du-Rhône, Drôme (26)**

# Règlement de Consultation

**N° de marché : 923FRMO-Végétaux-Iles du Rhône (Drôme)**

---

Objet du marché:

## Fourniture de végétaux dans le cadre d'un chantier de restauration de zones humides sur le fleuve Rhône de Montélimar
## Lot 1 : hélophytes
## Lot 2 : ligneux

---

Pouvoir adjudicateur : Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
2 rue des Vallières - La Maison Forte - 69390 VOURLES

Procédure de passation : Marché passé en procédure adaptée

Personne compétente pour la signature du présent marché : Monsieur Jean-Yves Chetaille, président du CEN Rhône-Alpes ou son représentant dûment habilité

**Date et heure limite de réception des offres : 02 juillet 2020 à 17h**

UNION EUROPÉENNE

L'EUROPE S'ENGAGE pour le Rhône et la Saône avec le FEDER

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE établissement public de l'État

« Ce projet est cofinancé par l'Union européenne. »

# Sommaire

**ARTICLE 1 –OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION ..... 3**

A. OBJET DE LA CONSULTATION ..... 3
B. NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE – POUVOIR ADJUDICATEUR ..... 3
C. MODE DE PASSATION ..... 4
D. DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION ..... 4
E. REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES ..... 4

**ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION ..... 4**

A. DUREE DU MARCHE / DUREE DE VALIDITE DES OFFRES ..... 4
B. FORMES JURIDIQUES DU GROUPEMENT ..... 4
C. SOUS - TRAITANCE ..... 4
D. VARIANTES ..... 5

**ARTICLE 3 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE ..... 5**

A. DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION ..... 5
B. MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT ..... 5
C. CONNAISSANCE DES LIEUX ET DOCUMENTS ..... 6

**ARTICLE 4 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION ..... 6**

**ARTICLE 5 –PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ..... 7**

**ARTICLE 6–SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES ..... 8**

A. SELECTION DES CANDIDATURES ..... 8
B. SUITE A DONNER A LA CONSULTATION ET ATTRIBUTION DES MARCHES ..... 8
C. JUGEMENT DES OFFRES ..... 8

**ARTICLE 7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS ..... 9**

**ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ..... 10**

# ARTICLE 1 –Objet et étendue de la consultation

## a. Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de végétaux dans le cadre d'un projet de restauration d'une zone humide sur le secteur des Iles du Rhône – Châteauneuf-du-Rhône (Drôme).

Lieu(x) d'exécution : chapelet d'étangs des Iles du Rhône, sur la commune de Châteauneuf-du-Rhône, 26780 (Drôme) – parcelles cadastrales : ZT0048, ZS0007 et domaine public fluvial.

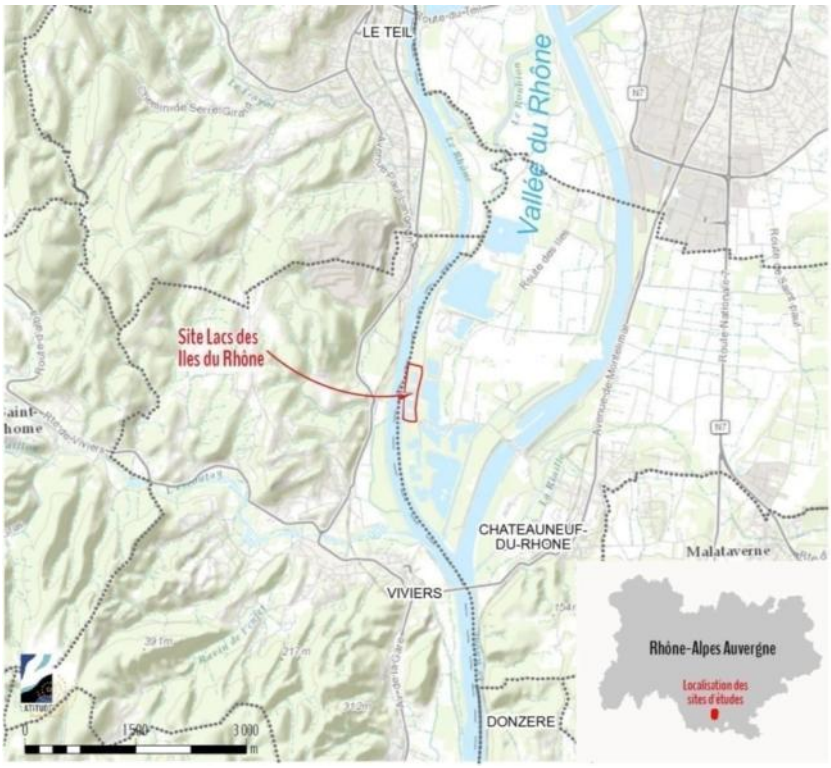


## b. Nom et adresse du maitre d'ouvrage – Pouvoir adjudicateur

La maîtrise d'ouvrage est :

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS RHÔNE-ALPES (CEN RA).
2 rue des Vallières - La Maison Forte
69390 VOURLES
Téléphone : 04 72 31 84 50 - Télécopie : 04 72 31 84 59
Adresse Internet (URL) :www.cen-rhonealpes.fr

Le CEN RA est accompagné d'un maitre d'œuvre pour la réalisation du projet de restauration des zones humides.

### c. Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : marché à procédure adaptée.

### d. Décomposition de la consultation

Le marché est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : hélophytes ;
- Lot 2 : ligneux.

La présente consultation concerne les deux lots. Pour chacun des lots, il est prévu une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Chaque lot fait l'objet d'un cahier des clauses techniques particulières et d'un bordereau des prix unitaires.

Le candidat pourra répondre à un seul des lots ou aux deux lots.

### e. Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

### a. Durée du marché / Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. Le titulaire s'engage à accepter les contraintes liées à cette période et ne pourra se prévaloir en aucune façon et sous quelque motif que ce soit d'un droit à indemnité.

### b. Formes juridiques du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### c. Sous - traitance

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire. Le ou les sous-traitants devront répondre aux mêmes exigences que le titulaire.

### d. Variantes

Les variantes sont possibles et concerneront:

- le choix des conditionnements pour les végétaux justifié par la proposition de techniques plus adaptées à l'objectif final du projet consistant à la restauration de milieux naturels sur une zone humide restaurée en bord de fleuve Rhône,
- le choix des espèces justifié par la proposition d'espèces plus adaptées à la zone humide concernée par le projet de restauration (secteur Iles du Rhône, commune de Chateauneuf-du-Rhône, Drôme).

## ARTICLE 3 - Conditions relatives au marché

### a. Durée du marché ou délai d'exécution

Le CEN RA prévoit de notifier le marché au mois de Juillet 2020.

Concernant la durée du marché, il est important de savoir que cette opération s'intègre dans les délais du Plan Rhône et qu'elle peut être ajustée en fonction de l'avancement des travaux de restauration sur site.

Un planning d'intervention détaillé et signé sera proposé par le prestataire dans son offre. Les délais du présent marché, liés à la production de végétaux et la fourniture et livraison des végétaux sur le chantier seront fixés d'un commun accord entre le maitre d'ouvrage et le prestataire dans le respect du calendrier des travaux de restauration engagés.

Au cours de la réalisation des missions, le maître d'ouvrage se réserve le droit de réviser ce calendrier d'exécution puis de le notifier au titulaire par ordre de service en fonction des aléas constatés dans la conduite globale du chantier de restauration.

La fourniture des végétaux devra intervenir dès le mois de mars 2022.

En fonction des périodes de plantation et de l'avancement des travaux pour le chantier de restauration des Iles du Rhône, les livraisons pourront s'étaler de mars 2022 à septembre 2022 maximum.

Une prolongation des délais dans la fourniture des végétaux pourra avoir lieu si des retards sont constatés dans le démarrage des travaux.

Une garantie, portant sur la reprise des végétaux implantés, est également de mise 2 ans après plantation des végétaux.

### b. Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires

Une avance forfaitaire non-obligatoire équivalente à 10% du montant du marché peut être octroyée.

Des acomptes sont possibles, si au moins 30% de la prestation est réalisée jusqu'à 80% de la prestation totale. Le titulaire du marché devra faire apparaitre clairement sa demande d'avance forfaitaire et d'acompte. Le solde de la prestation se fera après réception et vérification par le maître d'ouvrage de la bonne exécution de ladite prestation.

Seules les prestations ayant fait l'objet d'une réception conforme pourront donner lieu à facturation.

Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture en €uros indiquant a minima la référence du marché, le nom et l'adresse du titulaire, le numéro de son code bancaire ou postal, le montant HT et TTC en €, la date et tous les éléments de détermination de ces sommes.

L'adresse de facturation est CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS RHÔNE-ALPES
La maison forte – 2, rue des Vallières - 69 390 VOURLES.

Les factures seront envoyées à l'adresse mail suivante : **comptabilite@cen-rhonealpes.fr**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s)en exécution des présentesmissionsseront payées dans un délai de 45 jours fin de mois à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### c. Connaissance des lieux et documents

Le titulaire est réputé avoir pris connaissance du site concerné par le projet et de toutes les contraintes et sujétions liées à son environnement et notamment les itinéraires d'accès, l'état des pistes existantes et la nature du site de travaux.

Le titulaire ne pourra se prévaloir, dans l'exercice de sa mission, d'une quelconque ignorance des textes, des lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires de tous les textes administratifs européens, nationaux ou locaux et, d'une manière générale, de tout texte et de toute la réglementation intéressant son activité pour l'exécution du présent marché. Les documents généraux, notamment le C.C.A.G. fournitures courantes et services et le fascicule 35 du CCTG - Travaux d'espaces verts, d'aires de sports et de loisirs de plein air, ainsi que les textes relatifs à l'exécution du présent marché, sont réputés connus par les soumissionnaires.

Le titulaire ne pourra se prévaloir de la méconnaissance d'aucun élément d'information dont il n'aurait pas fait la demande, pour obtenir réparation ou dédommagement de tout préjudice causé par ce manque d'information.

## ARTICLE 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) : un AE pour chacun des lots sera constitué et signé lors de l'attribution du marché
- Le règlement de la consultation (RC) : commun aux deux lots
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) : un CCTP pour chacun des lots
- Les bordereaux des prix unitaires (BPU) : un BPU pour chacun des lots
- Les formulaires DC1, DC2 et DC4

Au stade de l'attribution du marché, le candidat signera un acte d'engagement que le CEN RA lui procurera, et qui l'engagera à se conformer aux clauses du cahier des charges et à respecter le prix proposé en référence aux BPU et aux quantités de végétaux commandés.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement par simple demande ou sur le site internet du CEN RA : https://www.cen-rhonealpes.fr/consultation-des-entreprises/

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Les candidats doivent fournir un contact (adresse mail) pour recevoir ces informations à vincent.raymond@cen-rhonealpes.fr

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## ARTICLE 5 –Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Les pièces demandées seront datées et signées par le candidat.

Pièces de la candidature :

- Le formulaire DC1 rempli en intégralité, daté, avec les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat, y compris en cas de groupement, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses cocontractants (ou DUME)
- Le formulaire DC2, correspondant à la situation juridique de l'entreprise, sa capacité économique et financière, ainsi que sa capacité technique
- Un extrait Kbis datant de moins de 3mois
- Les attestations de régularité fiscale et sociales du candidat datant de moins de 6 mois
- Un RIB

Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie :*https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat*

Pièces de l'offre :

- Le CCTP, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Un mémoire technique et organisationnel, explicitant la méthodologie envisagée pour mener à bien les missions, les moyens matériels et humain affectés à l'opération, les références similaires et récentes.
- Un calendrier prévisionnel en se basant sur les échéances mentionnées dans le cahier des charges.
- Tout document que vous jugerez utile pour expliciter et compléter votre offre.

La signature de l'acte d'engagement (ATTRI1) n'est pas requise au stade de remise des offres. Elle sera demandée à l'attributaire du marché uniquement. La signature de l'acte d'engagement emporte acceptation du CCTP et signature du BPU, du mémoire technique et du DC1 ou du DUME. Cet acte d'engagement sera éventuellement accompagné par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (formulaire DC4).

Il sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement pour tous les sous-traitants désignés au marché.

Les autres pièces et documents (incluses les attestations d'assurance) qu'il est prévu de fournir conformément aux dispositions de l'article 46 du code des marchés Publics, ne seront réclamées qu'au candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché.

Dans le cadre du marché alloti, les candidats pourront remettre leurs pièces de candidature une seule fois pour l'ensemble des lots auxquels ils candidatent.

Une visite de site avec le maitre d'ouvrage n'est pas prévue durant la période de réponse au présent marché. Le titulaire peut toutefois visiter le site afin d'appréhender son environnement et les contraintes du site.

# ARTICLE 6–Sélection des candidatures et jugement des offres

## a. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours. Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## b. Suite à donner à la consultation et attribution des marchés

Les lots restent des unités autonomes exécutées séparément. Les offres seront examinés lot par lot.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les 2 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les offres inappropriées sont éliminées. Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables à l'issue de la négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La négociation pourra prendre la forme, soit d'un échange écrit (mail), soit d'une rencontre dans les locaux de l'antenne Ardèche-Drôme du CEN Rhône Alpes (Vogüé, en Ardèche). Une invitation sera envoyée par mail à l'adresse indiquée par le candidat.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

L'acte d'engagement signé par les deux parties vaut début de l'exécution du marché.

## c. Jugement des offres

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières,
- Capacités professionnelles dans le domaine considéré.

Pour déterminer l'offre la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon suivante :

**1 ) Prix des prestations (noté sur 40/100)**

La note financière du candidat analysé sera calculée selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Meilleur prix x 40}}{\text{Prix de l'offre analysée}}$$

Les candidats dont les offres financières seront jugées incohérentes pourront être questionnés par le pouvoir adjudicateur. Il est précisé par ailleurs que :

- Lors de l'examen des offres, le CEN Rhône-Alpes se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires,
- Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement ne sera pas pris en compte.

**2) Valeur technique (notée sur 60/100).**

La note sera appréciée au travers de la pertinence du **mémoire technique** proposé.

Le mémoire technique que produit le candidat dans le cadre de son offre doit expressément détailler et répondre aux rubriques et points suivants en rappelant les numérotations définies.

1 - Compréhension de la commande et références liées à l'objet du marché (10 points)
2 - Note d'organisation générale des missions (15 points), faisant apparaître les moyens humains et matériels envisagés pour la réalisation des missions, comme les intervenants, l'encadrement, la liste du matériel affecté, le matériel de fabrication, les propositions de fournitures du matériel végétal,…
3 - Méthodologie d'exécution des prestations (25 points), en détaillant les moyens techniques et la méthodologie mise en œuvre pour la fourniture des végétaux dont l'origine géographique du matériel végétal, la récolte et la mise en culture des végétaux, le suivi des végétaux, etc.
4 - Programme d'exécution des missions (10 points) avec capacité à fournir les végétaux prescrits (délais, garantie de fourniture, garantie de reprise...), planning illustrant le phasage général

Le marché sera attribué au candidat le mieux classé.
Les candidats non retenus seront informés par mail et courrier.

## ARTICLE 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : vincent.raymond@cen-rhonealpes.fr

Il sera rappelé pour objet du mail 923FRMO-vegetaux-ilesdurhone, le numéro et la dénomination du lot concerné.

Le pouvoir adjudicateur accepte les plis adressés par voie papier.

CEN Rhône-Alpes – Antenne Ardèche-Drôme
A l'attention de Vincent RAYMOND
8 allée du Château
07200 Vogüé

Il sera rappelé pour objet sur les plis papiers : 923FRMO-vegetaux-ilesdurhone, le numéro et la dénomination du lot concerné.

Les offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- Compatible Word 2010 ou inférieur (*.doc) et Excel 2010 ou inférieur (*.xls)
- Compatible Acrobat Reader 9

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature individuelle.

## ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire à l'écrit à l'adresse suivante : vincent.raymond@cen-rhonealpes.fr

Ils devront le faire en s'adressant en temps utiles afin que le pouvoir adjudicateur puisse répondre au plus tard 9 jours avant la date limite de réception des offres.

Les réponses seront apportées par le CEN RA à l'ensemble des candidats.